



CHECKLIST POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN MÉSOTHÉLIOME RECONNU COMME MALADIE PROFESSIONNELLE

(Avec reconnaissance selon la LAA)

Un diagnostic de mésothéliome a été posé pour vous ou pour l'une ou l'un de vos proches et reconnu par un assureur-accidents comme maladie professionnelle au sens des dispositions légales. Après avoir entièrement complété et signé votre demande, nous vous prions d'y joindre les documents ci-dessous:

- Livret de famille

 - Si la personne atteinte est décédée: registre officiel des héritiers

 - Pièces de l'assureur-accidents LAA attestant que le mésothéliome diagnostiqué a été reconnu comme maladie professionnelle (p. ex. décision correspondante)

 - Si vous déposez votre demande au nom d'une hoirie, il nous faut une procuration signée par l'ensemble des héritiers et attestant que vous avez le droit de représenter la communauté des héritiers auprès de la fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante et de recevoir une éventuelle indemnisation.
-

Veillez nous faire parvenir les documents en français, en italien ou en allemand. Les traductions d'autres langues doivent être officiellement certifiées.

Veillez envoyer votre demande avec les documents nécessaires à l'adresse suivante :

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
Service-Center Demandes
Fluhmattstrasse 1
Case postale
6002 Lucerne
Suisse